



PREFECTURE DU GARD

Direction départementale de l'Équipement
du GARD

Service Aménagement
des Cévennes
4, square Albert Brabo
30319 Alès cedex

28/08

Référence : SAC/IAT/VR/VR/2008-85

Affaire suivie par : Valérie RAUX
Valerie.Raux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04.66.56.25.20 – Fax : 04.66.56.45.59

Objet : Dépôts miniers

Alès, le 25 juillet 2008

le sous-préfet d'Alès

à

Madame, Monsieur le maire
Madame, Monsieur le président
(voir liste de destinataires)

Madame, Monsieur,

Vous avez participé à la réunion d'information du 30 juin 2008 au cours de laquelle j'ai porté à la connaissance des maires et présidents des collectivités concernés les résultats des travaux, conduits par Géodéris, de recensement et de caractérisation des risques associés aux dépôts miniers et installations hydrauliques.

Cette transmission de l'information vaut porter à connaissance au sens de l'article R.121-1 du code de l'urbanisme.

Dans ce cadre, les éléments d'expertise propres à votre collectivité vous ont été remis, ainsi que les documents de synthèse de l'étude :

- ensemble des fiches d'inventaire des « ruisseaux couverts » établies par Géodéris/BRGM en juin 2007, et intégralité de l'étude Géodéris S 2008/43DE – 08LRO1110 du 03 avril 2008 : « Inventaire et analyse des risques résiduels liés aux dépôts houillers du Gard », sur CD-Rom
- extraits de l'étude du 03 avril 2008 :
 - o annexe 2 : situation des dépôts – carte au 1/25 000^{ème}
 - o annexe 3 : tableau de synthèse
 - o annexe 4 : cartographie au 1/25 000^{ème} du risque « mouvement de terrain »
 - o annexe 5 : cartographie au 1/25 000^{ème} du risque « combustion »
 - o fiches « terrils » propres à la collectivité

Copie à : M. le DDE
DDE/SUPR
DDE/SAC/dossier - chrono

Je vous invite à prendre connaissance de ces éléments et à conduire les actions de prévention et de protection qui s'imposent.

En matière d'application du droit des sols notamment, il conviendra de refuser toute nouvelle construction sur les zones de risques forts ou moyens, en vertu de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, conformément à la circulaire sur les risques miniers du 03 mars 2008.

Il conviendra également d'assurer la retranscription de ces risques dans vos documents d'urbanisme, par l'interdiction de toute construction sur les zones de risques forts et moyens, et, sur les zones de risques faibles, par l'adoption d'un classement inconstructible, à l'exception des secteurs à enjeux forts pour la commune, pour lesquels l'ouverture à l'urbanisation ne pourra être envisagée que sous réserve de la production par la commune d'une étude spécifique des sols, vérifiant d'une part que les travaux projetés peuvent être effectués sans risque, d'autre part que la pérennité des ouvrages dont la réalisation est envisagée peut être assurée.

Il conviendra aussi, au niveau de la réflexion d'urbanisme, de questionner les risques qui pourraient découler du croisement de l'activité humaine et du développement de l'urbanisation avec ces risques, en adaptant les investigations nécessaires au projet communal.

En effet, je tiens à vous alerter sur les limites de l'étude réalisée par Géodéris.

La caractérisation des risques y a été restreinte au périmètre des dépôts générateurs de risques.

Par conséquent, les zones éventuellement impactées par les risques induits (zone aval d'un dépôt susceptible de glissement de terrain par exemple) et leur propagation possible (feu de forêt dans le cas d'une combustion de terril par exemple) ne sont pas identifiées.

Je vous invite donc à faire preuve de la plus grande prudence quant à la gestion du développement des espaces situés aux abords des zones de risques caractérisés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

le sous-préfet

signé

Stéphane GUYON

proposé par le chef du service
d'aménagement des Cévennes
Alès, le 25 juillet 2008

signé

Vincent Braquet

Structure	Titre	Adresse	CP	VILLE	Réunion d'information du 30 juin 2008		
					présent	documents remis	absent
Mairie d'Alès	Monsieur le Maire	BP 345	30115	ALES CEDEX	X	X	
Mairie de Bessèges	Monsieur le Maire	Place du Général De Gaulle	30160	BESSEGES	X	X	
Mairie de Bordezac	Monsieur le Maire		30160	BORDEZAC			X
Mairie de Branoux-les Taillades	Monsieur le Maire	Branoux Village	30110	BRANOUX-LES-TAILLADES	X	X	
Mairie de Le Chambon	Monsieur le Maire	Hôtel de Ville	30450	LE CHAMBON			X
Mairie de Chamborigaud	Monsieur le Maire	Place de la Mairie	30530	CHAMBORIGAUD	X	X	
Mairie de Gagnières	Monsieur le Maire	Place de la Mairie	30160	GAGNIERES		X	X
Mairie de La Grand Combe	Monsieur le Maire	Square Mendès France	30110	LA GRAND COMBE	X	X	
Mairie de La Vernarede	Monsieur le Maire	Rue des Ecoles	30530	LA VERNAREDE	X	X	
Mairie de Laval-Pradel	Monsieur le Maire	Le Pradel	30110	LAVAL PRADEL	X	X	
Mairie de Le Martinet	Monsieur le Maire	Rue Principale	30960	LE MARTINET	X	X	
Mairie de Meyrannes	Monsieur le Maire	2, rue du Royal	30410	MEYRANNES	X	X	
Mairie de Molières sur Cèze	Monsieur le Maire	Rue Cèze	30410	MOLIERES SUR CEZE	X	X	
Mairie de Portes	Monsieur le Maire	Rue de la Mairie	30530	PORTES			X
Mairie de Robiac-Rochessadoule	Monsieur le Maire	Hôtel de Ville	30160	ROBIAC-ROCHESSADOULE	X	X	
Mairie de Sainte-Cécile d'Andorge	Monsieur le Maire		30110	SAINTE-CECILE D'ANDORGE	X	X	
Mairie de Saint-Florent Sur Auzonnet	Monsieur le Maire	Place Roger Salengro	30960	SAINT-FLORENT SUR AUZONNET	X	X	
Mairie de Saint-Jean de Valeriscle	Monsieur le Maire		30960	SAINT-JEAN DE VALERISCLE			X
Mairie de Saint-Julien les Rosiers	Monsieur le Maire	376, avenue des Mimosas	30340	SAINT-JULIEN LES ROSIERS	X	X	
Mairie de Saint-Martin de Valgalgues	Monsieur le Maire	Place Robert Guibert	30520	SAINT-MARTIN DE VALGALGUES	X	X	
Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes	Monsieur le Président	1642, Ch de Trespeaux	30100	ALES	X	X	
Communauté de Commune Cévennes Actives	Monsieur le Président	Rue de l'Eglise	30160	GAGNIERES	X		
Communauté de Commune des Hautes Cévennes	Monsieur le Président	Rue Pasteur	30450	GENOLHAC			X
Communauté de Commune du Pays Grand Combien	Monsieur le Président	37, rue Anatole France	30110	LA GRAND COMBE	X	X	
Communauté de Commune Vivre en Cévennes	Monsieur le Président	Mairie	30340	ROUSSON	X	X	
Syndicat Mixte Pays des Cévennes	Monsieur le Président	Rue Saint-Sébastien - BP 589	30102	ALES Cedex		X	X
Syndicat Inter-communal de DFCl du massif de Chamborigaud, Le Chambon, Sénéchas	Monsieur le Président	Mairie de Chamborigaud	30530	CHAMBORIGAUD	X	X	
Syndicat Inter-communal de DFCl du Rouvergue	Monsieur le Président	Mairie de Laval-Pradel	30110	LAVAL PRADEL			X
Syndicat Inter-communal de DFCl entre Galeizon et Gardon	Monsieur le Président	Mairie de Cendras	30480	CENDRAS	X	X	
Syndicat Inter-communal de protection des berges du Luech	Monsieur le Président	Mairie de Chamborigaud	30530	CHAMBORIGAUD	X	X	
Syndicat Mixte du SCOT Pays des Cévennes	Monsieur le Président	BP 50089	30102	ALES Cedex			X
Communauté d'Agglomération du Grand Alès en Cévennes - SIC	D VINOT				X		
Mairie d'Alès - DGST	A MARTINEZ				X		

Représentants de l'administration

SOUS-PREFECTURE D'ALES	Monsieur le sous-préfet d'Alès						
ONF	Th DESBOEUF				X		
CGREF	J GRELU				X		
DDAF	N ROUGIER				X		
DDAF - STEF	P DETRY-FOUQUE				X		
GEODERIS LR	Y PAQUETTE				X	X	
DRIRE	Ph CHOQUET				X		
DDE - SAC	JM RIEUTORD				X		
DDE - SAC	V RAUX				X		
DDE - SAC	V BRAQUET				X		